

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 18 novembre 2014 de 19 h 30 à 22 h 23 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Johane Chouinard
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Édith Dubé
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général

M. Pierre Côté, directeur général adjoint et secrétaire général

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et au public.

2.- VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION ET DU QUORUM

Le directeur général, M. André Chamard, atteste du respect de l'article 154 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le directeur général convoque les membres du conseil des commissaires à la première séance ordinaire du conseil dans les quinze (15) jours qui suivent la date de l'élection générale, il précise que l'envoi de la convocation s'est fait en date du 11 novembre 2014 respectant les 15 jours réglementaires.

3.- CONFIRMATION DE L'ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, mentionne que le 11 novembre dernier se tenait la séance d'assermentation pour le président, les douze commissaires et les quatre commissaires-parents.

Cette prestation de serment est enregistrée dans le livre des délibérations.

PRESTATION DE SERMENT

Je, Alain Grenier, domicilié au 22, rue Charles-Couillard, Beaumont, élu président du conseil des commissaires, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Jovany Gagnon, domicilié au 103, rue Fortier, Sainte-Claire, élu commissaire pour la circonscription électorale numéro 1 de Sainte-Claire et Saint-Malachie, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Lise Tremblay, domiciliée au 562, 3e Rang Ouest, Honfleur, élue commissaire pour la circonscription électorale numéro 2 de Saint-Anselme, Honfleur, Saint-Nérie-de-Bellechasse et Saint-Lazare-de-Bellechasse, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Bernard Therrien, domicilié au 321, rue Principale, Saint-Vallier, élu commissaire pour la circonscription électorale numéro 3 de Beaumont, Saint-Michel-de-Bellechasse, Saint-Vallier et La Durantaye, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Yvan Gravel, domicilié au 1, rue Saint-Louis, Saint-Charles-de-Bellechasse, élu commissaire pour la circonscription électorale numéro 4 de Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Gervais et Saint-Raphaël, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Sylvie Blouin, domiciliée au 1819, rang Saint-Rock, Buckland, élue commissaire pour la circonscription électorale numéro 5 de Saint-Léon-de-Standon, Saint-Nazaire-de-Dorchester, Saint-Damien-de-Buckland, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Saint-Philémon et Armagh, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Mario Robitaille, domicilié au 199, rue Boutin, Saint-Fabien-de-Panet, élu commissaire pour la circonscription électorale numéro 6 de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Lac-Frontière et Saint-Just-de-Bretenières, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Denise Caron, domiciliée au 34, des Voiliers, Berthier-sur-Mer, élue commissaire pour la circonscription électorale numéro 7 de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et une partie de la ville de Montmagny délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du bras Saint-Nicolas et de la limite municipale nord-est, cette limite, la limite municipale sud-est et sud-ouest, l'autoroute Jean-Lesage (20), de la rivière du Sud et le bras Saint-Nicolas jusqu'au point de départ, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Carmen Nicole, domiciliée au 188, avenue de la Fabrique, Montmagny, élue commissaire pour la circonscription électorale numéro 8 comprenant la partie de la ville de Montmagny située à la fois au nord de l'autoroute Jean-Lesage (20) et à l'ouest de la rivière du Sud, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Johanne Talbot, domiciliée au 326, rue Basse-Bretagne, Montmagny, élue commissaire pour la circonscription électorale numéro 9 de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, Cap-Saint-Ignace et la partie de la ville de Montmagny située à la fois au nord du bras Saint-Nicolas et à l'est de la rivière du Sud, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Germain Pelletier, domicilié au 325, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet, élu commissaire pour la circonscription électorale numéro 10 de L'Islet et Saint-Cyrille-de-Lessard, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Nathalie Côté, domiciliée au 531, 5e Rang, Saint-Damase, élue commissaire pour la circonscription électorale numéro 11 de Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert et Saint-Damase-de-L'Islet, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Normand Caron, domicilié au 37, rue Principale, Saint-Adalbert, élu commissaire pour la circonscription électorale numéro 12 de Tourville, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Adalbert, Saint-Pamphile et Saint-Omer, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Johane Chouinard, domiciliée au 430, Route 204, Saint-Aubert, élue commissaire représentante du comité de parents pour les élèves EHDAA, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Marie-Line Comeau, domiciliée au 180, chemin du Rocher, Saint-Vallier, élue commissaire représentante du comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Édith Dubé, domiciliée au 465, Route 281, Saint-Raphaël, élue commissaire représentante du comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Je, Amélie Pelletier, domiciliée au 266, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet, élue commissaire représentante du comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

8.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

8.1- Présentation des représentants du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud, du Syndicat des professionnels et du Syndicat soutien scolaire Bellimont

Les représentants des syndicats s'adressent au président et déposent le document *Ensemble pour la Négoc.*

4.- DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

CC-14-11-18-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Denise Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE monsieur Pierre Côté soit désigné comme secrétaire d'assemblée.

Adopté.-

5.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-14-11-18-02

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Amélie Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point 8.1 sera traité avant le point 4;

Ajout du point 9.23;

Ajout du point 11.4.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 18 novembre 2014 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2.- **VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION ET DU QUORUM**

- 3.- **CONFIRMATION DE L'ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES**
- 4.- **ADOPTION DE LA RÉOLUTION POUR LA DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**
- 5.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 6.- **NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
 - 6.1- Adoption de la résolution pour la procédure de nomination à la vice-présidence de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud
 - 6.2- Adoption de la résolution pour la nomination (désignation) de deux scrutatrices ou scrutateurs
 - 6.3- Adoption de la résolution pour les mises en candidature à la vice-présidence de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud
 - 6.4- Adoption de la résolution pour la nomination à la vice-présidence de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud
- 7.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2014**
- 8.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 8.1- Présentation des représentants du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud, du Syndicat des professionnels et du Syndicat soutien scolaire Bellimont
- 9.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 9.1- Constitution du comité exécutif
 - 9.1.1- Adoption de la résolution pour la détermination du nombre de membres du comité exécutif
 - 9.1.2- Adoption de la résolution pour la durée du mandat des membres du comité exécutif
 - 9.1.3- Adoption de la résolution pour la nomination des membres du comité exécutif
 - 9.2- Adoption de la résolution pour la détermination de la rémunération des membres du conseil des commissaires
 - 9.3- Formation des comités
 - 9.3.1- Adoption de la résolution pour la représentation au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
 - 9.3.2- Adoption de la résolution pour la désignation d'un substitut au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
 - 9.3.3- Adoption de la résolution pour la nomination aux divers comités
 - 9.4- Adoption de la résolution pour l'autorisation à prendre part aux délibérations du conseil des commissaires
 - 9.5- Adoption de la procédure relative aux règles de fonctionnement du conseil des commissaires et du comité exécutif
 - 9.6- Adoption de la résolution pour la participation à distance aux séances publiques du conseil des commissaires (art. 169, LIP)
 - 9.7- Adoption de la résolution pour la signature des effets bancaires
 - 9.8- Rapport du président d'élection pour les dépenses électorales
 - 9.9- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2015-2018
 - 9.10- Adoption de l'affiliation au réseau du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches
 - 9.11- Adoption de la délégation à l'association régionale du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches
 - 9.12- Adoption de la décision du conseil des commissaires relative à la recommandation protecteur de l'élève, dossier 14-15-002
 - 9.13- Présentation du rapport financier 2013-2014 (Mme Annie Ménard, directrice, SRF)
 - 9.13.1- Rapport de l'auditeur externe sur les états financiers 2013-2014
 - 9.14- Adoption de la résolution pour une demande particulière de l'école Provencher pour le 22 juin 2015
 - 9.15- Adoption de la résolution pour le Projet d'Action jeunesse structurante visant la participation citoyenne des jeunes 2014-2018

- 9.16- Adjudication du contrat de construction pour le projet de désamiantage (2015) pour le siège social (Montmagny)
- 9.17- Adjudication du contrat de construction pour l'ajout d'accumulateurs thermiques (2015) pour l'école secondaire de Saint-Anselme et l'école secondaire Louis-Jacques-Casault
- 9.18- Adjudication du contrat de construction pour la réfection complète (plomberie et finis) des vestiaires et des douches (gymnase) de l'école secondaire de Saint-Anselme
- 9.19- Adjudication du contrat de construction pour la réfection des couvre-planchers des aires de circulation et de la bibliothèque de l'école secondaire de Saint-Damien
- 9.20- Adjudication du contrat de construction pour la réfection partielle des couvre-planchers des aires de circulation du niveau 1 de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault
- 9.21- Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires
- 9.22- Adoption du rapport annuel de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2013-2014
- 10.- RAPPORT DES COMITÉS**
 - 10.1- Comité de parents
 - 10.2- Comité consultatif du transport
 - 10.3- Comité EHDAA
 - 10.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 18 septembre 2014
- 11.- INFORMATIONS**
 - 11.1- Épreuve d'anglais langue secondaire
 - 11.2- Communiqué *Taux de décrochage scolaire – La Commission scolaire de la Côte-du-Sud parmi les meilleures au Québec*
 - 11.3- Centre d'excellence en production porcine – État de situation
- 12.- RÉGIE INTERNE**
- 13.- QUESTIONS DIVERSES**
- 14.- DOCUMENTATION**
- 15.- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

6.- NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

6.1- Adoption de la résolution pour la procédure de nomination à la vice-présidence de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

ATTENDU l'article 155.1 de la Loi sur l'instruction publique : Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le vice-président de la commission scolaire. Le mandat du vice-président expire en même temps que son mandat en tant que commissaire, sauf destitution par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote.

ATTENDU l'importance d'établir une procédure pour la nomination à la vice-présidence du conseil des commissaires.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la procédure de nomination à la vice-présidence du conseil des commissaires, ci-jointe, soit adoptée par les membres du conseil.

Adopté.-

PROCÉDURE DE NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENTE

Procédure pour la nomination à la vice-présidence du conseil des commissaires et des membres du comité exécutif.

Le président reçoit de vive voix les propositions de candidature.

- A. Le président reçoit toutes les propositions, à tour de rôle, pour poste;
- B. Après réception de toutes les mises en candidature pour ce poste, la période de mise en candidature est close sur proposition à cet effet et adoptée à la majorité des voix des membres présents ayant droit de vote;
- C. Le président demande à chaque candidat, dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, s'il accepte d'être mis en candidature;

S'il n'y a qu'un candidat, le ou la commissaire proposé (e) est élu (e) au poste concerné;

- A. S'il y a plus d'un candidat, un vote est tenu au scrutin secret. Chaque candidat peut alors faire valoir sa candidature ;
- B. Pour être élu à un poste, un candidat doit recevoir la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote;
- C. On organise autant de tours de scrutin qu'il est requis pour que soit adoptée une résolution acceptée à la majorité des voix des membres présents ayant droit de vote;
- D. Si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, le candidat ayant reçu le moins de voix est éliminé à chaque tour, jusqu'à ce que l'un des candidats reçoive la majorité des voix des membres présents ayant droit de vote. En cas d'égalité parmi les candidats ayant obtenu le moins de voix, le vote est repris;
- E. Le président indique, pour chaque tour de scrutin, le candidat éliminé, s'il y a lieu;
- F. Après l'élection, les scrutateurs détruisent les bulletins de vote.

6.2- Adoption de la résolution (désignation) de deux scrutatrices ou scrutateurs

CC-14-11-18-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le directeur général, monsieur André Chamard, et le directeur général adjoint, monsieur Pierre Côté, agissent à titre de scrutateurs.

Adopté.-

6.3- Adoption de la résolution pour les mises en candidature à la vice-présidence de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Le président, monsieur Alain Grenier, procède à l'appel des mises en candidature à la vice-présidence.

Madame la commissaire Johanne Talbot, propose monsieur Bernard Therrien;

Madame la commissaire Amélie Pelletier, propose monsieur Germain Pelletier.

CC-14-11-18-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la période des mises en candidature soit fermée.

Adopté.-

6.4- Adoption de la résolution pour la nomination à la vice-présidence de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

ATTENDU l'article 155.1 de la *Loi sur l'instruction publique* « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le vice-président de la commission scolaire. Le mandat du vice-président expire en même temps que son mandat en tant que commissaire, sauf destitution par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote »;

CC-14-11-18-06

ATTENDU que le président, monsieur Alain Grenier, conformément à la procédure applicable, vérifie l'intérêt des personnes dont la candidature a été proposée :

Monsieur le commissaire Germain Pelletier refuse;
Monsieur le commissaire Bernard Therrien accepte.

Le président, monsieur Alain Grenier, annonce que, sur proposition de madame la commissaire Johanne Talbot, monsieur le commissaire Bernard Therrien est élu vice-président.

Adopté.-

7.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2014

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-14-11-18-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2014;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

9.- DOSSIERS PRIORITAIRES

9.1- Constitution du comité exécutif

9.1.1- Adoption de la résolution pour la détermination du nombre de membres du comité exécutif

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* « Le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président de la commission scolaire, ainsi que d'un commissaire coopté, le cas échéant, et d'un commissaire représentant du comité de parents »;

ATTENDU l'article 180 de la *Loi sur l'instruction publique* « Le directeur général de la commission scolaire participe aux séances du comité exécutif, mais il n'a pas le droit de vote. Les commissaires qui ne sont pas membres du comité exécutif ont le droit d'assister à ses séances, mais ils n'ont pas le droit de voter ni de prendre part aux délibérations du comité ».

CC-14-11-18-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le comité exécutif soit formé de **six (6)** membres dont le président, monsieur Alain Grenier, **un (1)** commissaire-parent et **quatre (4)** commissaires.

Adopté.-

9.1.2- **Adoption de la résolution pour la durée du mandat des membres du comité exécutif**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* « ... Le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité exécutif. Le poste d'un membre du comité exécutif ayant le droit de vote devient vacant dans les mêmes cas que ce qui est prévu pour les commissaires élus en application de la *Loi sur les élections scolaires* (chapitre E-2.3). Il est alors comblé en suivant la procédure prévue pour sa désignation, mais seulement pour la durée non écoulée du mandat ».

CC-14-11-18-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le mandat des membres du comité exécutif soit de **quatre (4)** ans, à l'exception de celui du commissaire-parent, dont le mandat est de **deux (2)** ans.

Adopté.-

9.1.3- **Adoption de la résolution pour la nomination des membres du comité exécutif**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

CC-14-11-18-10

IL EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire Germain Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les commissaires suivants soient nommés membres du comité exécutif :

Monsieur Alain Grenier, président;
Monsieur Bernard Therrien, vice-président;
Madame Sylvie Blouin, commissaire représentant la MRC de Bellechasse;
Madame Carmen Nicole, commissaire représentant la MRC de Montmagny;
Monsieur Normand Caron, commissaire représentant la MRC de L'Islet;
Madame Amélie Pelletier, commissaire représentant le comité de parents.

Adopté.-

9.2- **Adoption de la résolution pour la détermination de la rémunération des membres du conseil des commissaires**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit «... que le montant maximum de la rémunération qui peut être versée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire est déterminé par le gouvernement, lequel peut également déterminer la fraction de la rémunération qui leur est versée à titre de dédommagement d'une partie de leurs dépenses »;

ATTENDU le décret du gouvernement du Québec portant le numéro 707-2014 en date du 16 juillet 2014, « Concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire... »;

ATTENDU **QUE** les circonscriptions électorales situées à plus de 75 kilomètres du siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud sont déterminées à partir du lieu de résidence des commissaires;

CC-14-11-18-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'à compter du 2 novembre 2014, la rémunération des commissaires s'établit comme suit :

Total incluant le montant de 6 membres du comité exécutif divisé en 17 parts	
Président	22 087,74 \$
Vice-président	11 369,74 \$
Commissaire + exécutif	6 369,74 \$
Commissaire	6 369,74 \$

Adopté.-

9.3- Formation des comités

9.3.1- Adoption de la résolution pour la représentation au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 5.1.1 des règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), la représentation de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec est assumée d'office par le président;

ATTENDU QUE l'article 5.1.1 des règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) prévoit toutefois que les membres du conseil des commissaires peuvent en décider autrement.

CC-14-11-18-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Amélie Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le président, monsieur Alain Grenier, soit désigné comme représentant officiel de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

Adopté.-

9.3.2- Adoption de la résolution pour la désignation d'un substitut au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE conformément à l'article 5.1.1 des règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) « ... si exceptionnellement, le président ne peut remplir cette fonction, nous devons lui désigner une représentante ou un représentant au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) ».

CC-14-11-18-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le vice-président, M. Bernard Therrien, soit désigné comme représentant officiel substitut de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

Adopté.-

9.3.3- Adoption de la résolution pour la nomination aux divers comités

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, de par son mode de fonctionnement, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud s'est dotée d'un certain nombre de comités de travail;

ATTENDU QU'une représentation politique doit être assurée à ces comités;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de favoriser l'implication des commissaires dans le processus décisionnel;

ATTENDU les élections scolaires du 2 novembre 2014.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède, pour l'année scolaire 2014-2015, à la nomination des commissaires aux divers comités de travail, selon ce qui suit :

Délégation au Conseil général de la FCSQ	
Président	GRENIER, Alain
Mandataire	THERRIEN, Bernard
Assemblée générale de la FCSQ	
Président	GRENIER, Alain
Vice-président	THERRIEN, Bernard
Délégué 1	CÔTÉ, Nathalie
Délégué 2	CARON, Denise
Substitut 1	BLOUIN, Sylvie
Substitut 2	CARON, Normand
Substitut 3	GRAVEL, Yvan
Substitut 4	ROBITAILLE, Mario
Comité de vérification (8 personnes)	
Président	GRENIER, Alain
Vice-président	THERRIEN, Bernard
Directeur général	CHAMARD, André
Directrice du SRF	MÉNARD, Annie
2 commissaires	CÔTÉ, Nathalie
	TALBOT, Johanne
2 commissaires-parents	DUBÉ, Édith
	PELLETIER, Amélie
Comité des ressources humaines (5 personnes)	
Directeur général	CHAMARD, André
Directrice SRH	LANDRY, Louise
2 commissaires	PELLETIER, Amélie
	TREMBLAY, Lise
1 commissaire-parent	COMEAU, Marie-Line
Comité de gouvernance et d'éthique (6 personnes)	
Président	GRENIER, Alain
Directeur général	CHAMARD, André
4 commissaires	BLOUIN, Sylvie
	CARON, Denise
	GRAVEL, Yvan
	NICOLE, Carmen
Comité de la valorisation de la démocratie scolaire	
Un comité <i>ad hoc</i> sera formé en fonction des besoins	
Comité de travail sur la reddition de comptes à la population (6 personnes)	
Président	GRENIER, Alain
Directeur général adjoint	CÔTÉ, Pierre
Agent de communication	L'ARRIVÉE-LAVOIE, Isabelle
3 commissaires	DUBÉ, Édith
	NICOLE, Carmen
	THERRIEN, Bernard

CC-14-11-18-14

Comité de révision d'une décision	
Secrétaire	CÔTÉ, Pierre
5 commissaires (dont 1 par MRC)	CARON, Normand
	CÔTÉ, Nathalie
	GAGNON, Jovany
	NICOLE, Carmen
	THERRIEN, Bernard
Comité d'évaluation du directeur général	
Président	GRENIER, Alain
Vice-président	THERRIEN, Bernard
	NICOLE, Carmen
	PELLETIER, Amélie
	TALBOT, Johanne
Comité consultatif du transport	
2 commissaires	PELLETIER, Germain
	THERRIEN, Bernard
Substitut	CHOUINARD, Johane
Comité de la soirée de la reconnaissance	
Directeur général adjoint	CÔTÉ, Pierre
Agent de communication	L'ARRIVÉE-LAVOIE, Isabelle
5 commissaires	BLOUIN, Sylvie
	CARON, Denise
	COMEAU, Marie-Line
	NICOLE, Carmen
	ROBITAILLE, Mario
Table éducation Chaudière-Appalaches	
Président	GRENIER, Alain
Directeur général	CHAMARD, André
Comité de réévaluation pour les antécédents judiciaires	
	CARON, Normand
	GAGNON, Jovany
Comité de réflexion budgétaire	
Président	GRENIER, Alain
Vice-président	THERRIEN, Bernard
Directeur général	CHAMARD, André
Directeur général adjoint	CÔTÉ, Pierre
Commissaire-parent	CHOUINARD, Johane
Direction du SRF	MÉNARD, Annie
Syndication de l'enseignement de la Côte-du-Sud	CÔTÉ, Pascal
Syndicat des professionnels	JOMPHE, Jean-François
Syndicat soutien scolaire Bellimont	ROBICHAUD, Martine
Représentant de l'AQPDE	TREMBLAY, Martine
Représentant de l'AQCS	CAUCHY, André

Adopté.-

9.4- Adoption de la résolution pour l'autorisation à prendre part aux délibérations du conseil des commissaires

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 168 de la *Loi sur l'instruction publique* « Seuls peuvent prendre part aux délibérations du conseil des commissaires, un commissaire, le directeur général de la commission scolaire et les personnes qui y sont autorisées par le conseil des commissaires... ».

CC-14-11-18-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le directeur général adjoint et secrétaire général, monsieur Pierre Côté, ainsi que toute personne qui y sera invitée, au besoin, prennent part aux délibérations du conseil des commissaires.

Adopté.-

9.5- Adoption de la procédure relative aux règles de fonctionnement du conseil des commissaires et du comité exécutif

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les travaux de révision effectués à la *Procédure relative aux règles de fonctionnement du conseil des commissaires et du comité exécutif*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires peut nommer jusqu'à 2 membres cooptés à titre de représentants des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail de la région.

CC-14-11-18-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le projet de *Procédure relative aux règles de fonctionnement du conseil des commissaires et du comité exécutif* soit adopté et que copie du document officiel soit remise à tous les membres du conseil des commissaires;

QU'aucun commissaire coopté ne soit nommé;

QUE la *Procédure relative aux règles de fonctionnement du conseil des commissaires et du comité exécutif* fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

9.6- Adoption de la résolution pour la participation à distance aux séances publiques du conseil des commissaires (art. 169)

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

9.7- Adoption de la résolution pour la signature des effets bancaires

ATTENDU la tenue d'élections scolaires au Québec le 2 novembre 2014;

ATTENDU **QUE** le mandat du président de la commission scolaire devenait effectif avec la proclamation d'élection qui s'est tenue le 7 novembre 2014;

ATTENDU **QU'**il faut identifier les signataires des effets bancaires pour assurer la continuité des opérations de la commission scolaire.

CC-14-11-18-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le président, monsieur Alain Grenier, et le directeur général, monsieur André Chamard, soient autorisés à procéder aux signatures des effets bancaires, à compter du 18 novembre 2014.

Adopté.-

9.8- Rapport du président d'élection pour les dépenses électorales

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

9.9- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2015-2018

Le président, M. Alain Grenier, dépose le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

9.10- Adoption de l'affiliation au réseau du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches.

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le montant de l'affiliation au réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) est basé sur un critère *per capita* pour la population de chaque organisme scolaire, et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours;

ATTENDU QUE cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud aux buts que poursuit le Réseau du sport du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches, conformément aux lettres patentes de cette dernière;

CC-14-11-18-18

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Amélie Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la commission scolaire paie au Réseau du sport étudiant du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) une affiliation de **1 560,68 \$** basée sur un critère *per capita* de la population étudiante de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, et ce, au 30 septembre 2014.

Adopté.-

9.11- Adoption de la délégation au réseau du sport étudiant Québec et Chaudière-Appalaches.

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le RSEQ a soumis à notre attention;

ATTENDU QUE ces délégués sont officiellement mandatés pour participer au processus de décision du RSEQ-QCA, de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

CC-14-11-18-19

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud mandate M. Éric Dubuc (primaire) et Mme Marcelle Dion (secondaire) à titre de délégués auprès du Réseau du sport du Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) pour l'année scolaire 2014-2015.

Adopté.-

9.12- Adoption de la décision du conseil des commissaires relative à la recommandation du protecteur de l'élève, dossier 14-15-002

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la plainte 2014-2015-002 déposée au protecteur de l'élève, M. Guy Robitaille, le 23 septembre 2014;

ATTENDU le rapport d'analyse transmis aux membres du conseil des commissaires le 18 novembre 2014;

ATTENDU les délibérations relatives au rapport d'analyse du protecteur de l'élève.

CC-14-11-18-20

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires accepte la conclusion formulée par le protecteur de l'élève, à l'effet que les droits de l'élève ont été respectés au regard des services offerts par la commission scolaire, et qu'en conséquence, la plainte 2014-2015-002 soit considérée comme non fondée;

QUE cette résolution soit transmise au plaignant, à la partie mise en cause, au protecteur de l'élève ainsi qu'au responsable de l'examen des plaintes.

Adopté.-

À 22 h, le président, M. Alain Grenier, procède à un appel formel aux membres du conseil quant à la poursuite des délibérations. Les membres du conseil souhaitent poursuivre les délibérations en cours.

9.13- Présentation du rapport financier 2013-2014 (Mme Annie Ménard, directrice SRF)

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

9.13.1 Rapport de l'auditeur externe sur les états financiers 2013-2014

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

9.14- Adoption de la résolution pour une demande particulière de l'école Provencher pour le 22 juin 2015

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

9.15- Adoption de la résolution pour le Projet d'Action jeunesse structurante visant la participation citoyenne des jeunes 2014-2018

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'il y a eu précédemment une Action jeunesse structurante (AJS) visant la participation citoyenne des jeunes en Chaudière-Appalaches et une AJS Tables jeunes locales en Chaudière-Appalaches. Que les partenaires de ses deux AJS désirent se regrouper afin d'établir une seule AJS en participation citoyenne dans la région pour les 10 à 35 ans;

ATTENDU QU'il demeure nécessaire d'agir en concertation, dans le cadre d'une AJS, afin d'augmenter les actions de sensibilisation, d'éducation, de participation et de mobilisation citoyenne des jeunes;

ATTENDU QUE la participation citoyenne des jeunes augmente leur sentiment d'appartenance à leur communauté, joue un rôle essentiel dans leur réalisation personnelle, est un facteur important dans la poursuite des études et influence aussi les perspectives d'emploi futures des jeunes;

ATTENDU QUE les **PARTIES** s'entendent à travailler à l'atteinte de la parité et de l'égalité entre les femmes et les hommes;

ATTENDU QUE dans la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec, le Défi des régions vise notamment à encourager l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie, et nomme la reconnaissance et la valorisation de la participation citoyenne ainsi que des lieux d'échange comme étant des conditions gagnantes pour que l'engagement devienne contagieux;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié aux Forums jeunesse régionaux du Québec le mandat de favoriser la participation citoyenne des jeunes et de supporter par les Fonds régionaux d'investissement jeunesse, des AJS afin d'assurer la participation des jeunes dans le développement régional;

ATTENDU QUE le Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches (FJRCA), dont la mission est d'accroître la qualité de vie des jeunes de moins de 35 ans de la région de la Chaudière-Appalaches, a comme priorité de favoriser la participation citoyenne des jeunes dans leurs milieux de vie en impliquant les partenaires locaux et régionaux;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a implanté cinq domaines généraux de formation dont *Vivre ensemble et citoyenneté* qui prévoient « amener l'élève à participer à la vie démocratique de la classe ou de l'école et à développer une attitude d'ouverture sur le monde »;

ATTENDU QUE les **COMMISSIONS SCOLAIRES** ont pour mission de contribuer au développement social, culturel et économique de leur région;

ATTENDU QUE les **COMMISSIONS SCOLAIRES** favorisent la participation citoyenne des jeunes en mettant en œuvre des initiatives locales et régionales;

ATTENDU QUE le directeur général des élections du Québec (DGEQ) développe une plate-forme interactive de gestion de projets et de banques d'activités pour les conseils d'élèves des écoles primaires et secondaires favorisant ainsi les échanges d'information au sein même des écoles et entre les écoles tout en encourageant l'émulation;

ATTENDU QUE le réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches (RGFCA) a comme élément de sa mission de base, d'accroître la participation des femmes dans les instances décisionnelles, il soutient le déploiement d'activités de sensibilisation, de formation et d'éducation des femmes à la participation citoyenne comme moyen de prendre part à la construction d'une société plus égalitaire et paritaire;

ATTENDU QUE les dix Carrefours jeunesse-emploi (CJE) couvrent l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches en offrant des services de proximité en fonction des réalités et des besoins locaux, et ce dans le but de favoriser une insertion socioprofessionnelle de qualité chez les jeunes de 16 à 35 ans.

CC-14-11-18-21

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'adopter le projet d'Action jeunesse structurante visant la participation citoyenne des jeunes 2014-2018, lequel pourrait être modifié s'il y a lieu;

D'engager un montant en service pour les quatre commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches représentant 40 000,00 \$ pour 2014 à mars 2018;

Que cette contribution soit conditionnelle à la signature de ladite AJS par tous les partenaires financiers;

D'autoriser le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, monsieur Alain Grenier, à signer, ladite AJS;

D'autoriser le regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches à mandater un représentant des quatre commissions scolaires au sein du comité de gestion de l'AJS visant la participation citoyenne des jeunes;

QUE cette résolution soit transmise au Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches.

Adopté.-

9.16- Adjudication du contrat de construction pour le projet de désamiantage (2015) pour le siège social (Montmagny)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public publié en date du 22 octobre 2014 pour le projet de désamiantage (2015) pour le siège social de Montmagny;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 novembre 2014 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Rang	Entrepreneurs	Soumission (sans taxes)
1	Sipalco inc.	158 500,00 \$
2	CFG construction	224 750,00 \$
3	Construction Langis Normand	261 327,00 \$
4	Sotraco	305 653,00 \$

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Roberge et Leduc, architectes, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Construction Sipalco inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 158 500 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 28 mars 2013 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments ».

CC-14-11-18-22

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu et de la recommandation de la firme Roberge et Leduc, architectes dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de désamiantage (2015) pour le siège social de Montmagny soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Sipalco inc. pour un montant de 158 500 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des ressources informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

9.17- Adjudication du contrat de construction pour l'ajout d'accumulateurs thermiques (2015) pour l'école secondaire de Saint-Anselme et l'école secondaire Louis-Jacques-Casault

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

9.18- Adjudication du contrat de construction pour la réfection complète (plomberie et finis) des vestiaires et des douches (gymnases) de l'école secondaire de Saint-Anselme

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

9.19- Adjudication du contrat de construction pour la réfection des couvre-planchers des aires de circulation et de la bibliothèque de l'école secondaire de Saint-Damien

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

9.20- Adjudication du contrat de construction pour la réfection partielle des couvre-planchers des aires de circulation du niveau 1 de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

9.21- Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

9.22- Adoption du rapport annuel de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

9.23- Conseil sans papier

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

10.- RAPPORT DES COMITÉS

10.1- Comité de parents

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

10.2- Comité consultatif du transport

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

10.3- Comité EHDAA

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

10.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 18 septembre 2014

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

11.- INFORMATIONS**11.1- Épreuve d'anglais langue seconde**

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

11.2- Communiqué Taux de décrochage scolaire – La Commission scolaire de la Côte-du-Sud parmi les meilleures au Québec

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

11.3- Centre d'excellence en production porcine – État de situation

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

11.4 Conseil général de la FCSQ et rencontre des présidents et directeur généraux du 20 novembre 2014

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

12.- RÉGIE INTERNE

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

13.- QUESTIONS DIVERSES

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

14.- DOCUMENTATION

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014.

15.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 2 décembre 2014

16.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-14-11-18-23

À 22 h23, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit ajournée au 2 décembre 2014 à 19 h 30.

Adopté-

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud du 18 novembre 2014, ajournée au 2 décembre 2014 de 19 h à 22 h 12 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Johane Chouinard
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Édith Dubé
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général

M. Pierre Côté, directeur général adjoint et secrétaire général

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires, aux cadres de service et au public.

9.13.1 Rapport de l'auditeur externe sur les états financiers 2013-2014

Mme Ilda Lemay, auditrice externe de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, présente les états financiers de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2013-2014.

9.13- Présentation du rapport financier 2013-2014

La directrice du Service des ressources financières, Mme Annie Ménard, présente le rapport financier de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2013-2014.

9.22- Adoption du rapport annuel de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2013-2014

MM les commissaires Alain Grenier et Bernard Therrien, Mmes les commissaires Carmen Nicole et Édith Dubé, les cadres de services ainsi que le directeur général adjoint, M. Pierre Côté présentent le rapport annuel de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2013-2014.

Le président, M. Alain Grenier, commente le rapport annuel de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2013-2014 et présente ce projet de résolution.

ATTENDU les articles 175.1, 220, 220.1 et 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU l'avis public paru le 12 novembre 2014 concernant la séance publique d'information à la population laquelle a eu lieu à la séance d'ajournement du conseil des commissaires du 2 décembre 2014;

ATTENDU la présentation aux membres du conseil des commissaires ainsi qu'à la population;

CC-14-11-18-24

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'ADOPTER le Rapport annuel 2013-2014 de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud tel que déposé et versé aux archives sous le numéro de résolution no CC-14-11-18-24;

DE TRANSMETTRE une copie du Rapport annuel 2013-2014 de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et déposé à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adopté.-

9.6- Adoption de la résolution pour la participation à distance aux séances publiques du conseil des commissaires (art. 169, LIP)

Ce point est retiré.

9.8- Rapport du président d'élection pour les dépenses électorales

Il y a dépôt du rapport du président d'élection pour les dépenses électorales.

9.14- Adoption de la résolution pour une demande particulière de l'école Provencher pour le 22 juin 2015

Ce point est retiré.

9.17- Adjudication du contrat de construction pour l'ajout d'accumulateurs thermiques (2015) pour l'école secondaire de Saint-Anselme et l'école secondaire Louis-Jacques-Casault

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public publié en date du 23 octobre 2014 pour le projet d'ajout d'accumulateurs thermiques (2015) pour l'école secondaire de Saint-Anselme et l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 novembre 2014 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint :

Rang	Entrepreneurs	Soumission (sans taxes)
1	Gabriel Miller inc.	306 200,00 \$
2	Raoul Beaulieu inc.	356 100,00 \$
3	Réfrigération Noël inc.	357 000,00 \$
4	Michel Latulippe inc.	378 800,00 \$
5	Dualité Construction (CDN) litée	391 600,00 \$
6	Les Mécaniques Ducro inc.	395 600,00 \$
7	Plomberie Martin Pelletier inc.	424 056,00 \$

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme LGT inc., recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Gabriel Miller inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 306 200 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE dans le cadre du plan québécois des infrastructures « Enveloppe spéciale 2014 2015 » la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a obtenu du ministre le 14 août 2014 une somme de 1 580 000 \$ pour des projets de maintien des bâtiments dans le cadre d'une accélération de processus pour les projets soumis.

CC-14-11-18-25

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure du plan québécois des infrastructures 2014-2024 – Enveloppe spéciale (2014-2015) et de la recommandation de la firme LGT inc. dont l'avis, est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet d'ajout d'accumulateurs thermiques (2015) pour l'école secondaire de Saint-Anselme et l'école secondaire Louis-Jacques-Casault soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Gabriel Miller inc. pour un montant de 306 200 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des ressources informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

9.18- Adjudication du contrat de construction pour la réfection complète (plomberie et finis) des vestiaires et des douches (gymnases) de l'école secondaire de Saint-Anselme

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public publié en date du 21 octobre 2014 pour le projet de réfection des vestiaires et douches du gymnase (2015) pour l'école secondaire de Saint-Anselme;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 novembre 2014 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint :

Rang	Entrepreneurs	Soumission (sans taxes)
1	Qualité construction (CND) ltée	161 616,00 \$
2	Guillaume Proulx Construction	164 900,00 \$
3	Experts Construction MG inc.	167 147,39 \$
4	Construction Sipalco inc.	168 900,00 \$
5	Laberge & Allard inc.	173 451,00 \$
6	Constructions Jacques Dubois et Fils inc.	177 800,00 \$
7	Construction Marc Bolduc inc.	181 700,00 \$

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Brainbox Architecture, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Qualité Construction (CDN) ltée, ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 161 616 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE dans le cadre du plan québécois des infrastructures « Enveloppe spéciale 2014-2015 » la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a obtenu du ministre le 14 août 2014 une somme de 1 580 000 \$ pour des projets de maintien des bâtiments dans le cadre d'une accélération de processus pour les projets soumis.

CC-14-11-18-26

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure du plan québécois des infrastructures 2014-2024 – Enveloppe spéciale (2014-2015) et de la recommandation de la firme Brainbox Architecture dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection des vestiaires et douches du gymnase (2015) à l'école secondaire de Saint-Anselme soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Qualité Construction (CDN) ltée pour un montant de 161 616 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des ressources informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

9.19- Adjudication du contrat de construction pour la réfection des couvre-planchers des aires de circulation et de la bibliothèque de l'école secondaire de Saint-Damien

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public publié en date du 22 octobre 2014 pour le projet de réfection des couvre-planchers des aires de circulation et de la bibliothèque (2015) pour l'école secondaire de Saint-Damien;

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 novembre 2014 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint :

Rang	Entrepreneurs	Soumission (sans taxes)
1	Couvre-planchers Pelletier	280 250,00 \$
2	Tapis Montmagny	295 746, 28 \$

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Roberge et Leduc, architectes, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Couvre-Planchers Pelletier inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 280 250 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE dans le cadre du plan québécois des infrastructures « Enveloppe spéciale 2014-2015 » la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a obtenu du ministre le 14 août 2014 une somme de 1 580 000 \$ pour des projets de maintien des bâtiments dans le cadre d'une accélération de processus pour les projets soumis.

CC-14-11-18-27

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure du plan québécois des infrastructures 2014-2024 – Enveloppe spéciale (2014-2015) et de la recommandation de la firme Roberge et Leduc, architectes dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection des couvre-planchers des aires de circulation et de la bibliothèque (2015) à l'école secondaire de Saint-Damien soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Couvre-Planchers Pelletier inc. pour un montant de 280 250 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des ressources informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

9.20- Adjudication du contrat de construction pour la réfection partielle des couvre-planchers des aires de circulation du niveau 1 de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public publié en date du 22 octobre 2014 pour le projet de réfection partielle des couvre-planchers des aires de circulation du niveau 1 (2015) pour l'école secondaire Louis Jacques-Casault (Montmagny);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 novembre 2014 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint :

Rang	Entrepreneurs	Soumission (sans taxes)
1	Construction Langis Normand	267 920,00 \$
2	Construction Ginove inc.	298 400,00 \$
3	Couvre-planchers Pelletier	427 281,00 \$

ATTENDU l'avis ci-joint, de la firme Roberge et Leduc, architectes, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Construction Langis Normand inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 267 920 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE dans le cadre du plan québécois des infrastructures « Enveloppe spéciale 2014-2015 » la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a obtenu du ministre le 14 août 2014 une somme de 1 580 000 \$ pour des projets de maintien des bâtiments dans le cadre d'une accélération de processus pour les projets soumis.

CC-14-11-18-28

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QU'en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure du plan québécois des infrastructures 2014-2024 – Enveloppe spéciale (2014-2015) et de la recommandation de la firme Roberge et Leduc, architectes dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat de construction pour le projet de réfection partielle des couvre-planchers des aires de circulation du niveau 1 (2015) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Langis Normand inc. pour un montant de 267 920 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et des ressources informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

9.21- Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires

Ce point est reporté.

9.23- Conseil sans papier

Le directeur du Service des ressources informationnelles, M. Guy Bégin, présente une proposition pour un fonctionnement des séances du conseil des commissaires sans papier. Les membres du conseil se pencheront éventuellement sur le sujet.

10.- RAPPORT DES COMITÉS

10.1- Comité de parents

Ce point est reporté.

10.2- Comité consultatif du transport

Ce point est reporté.

10.3- Comité EHDAA

Ce point est reporté.

10.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 18 septembre 2014

Ce point est reporté.

11.- INFORMATIONS**11.1- Épreuve d'anglais langue seconde**

Ce point est reporté.

11.2- Communiqué Taux de décrochage scolaire – La Commission scolaire de la Côte-du-Sud parmi les meilleures au Québec

Ce point est reporté.

11.3- Centre d'excellence en production porcine – État de situation

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Guy Bégin, informe les membres du conseil de l'état de la situation concernant le sinistre survenu le 12 novembre dernier au Centre d'excellence en production porcine de Saint-Anselme.

11.4 Conseil général de la FCSO et rencontre des présidents et directeur généraux du 20 novembre 2014

Ce point est reporté.

12.- RÉGIE INTERNE

Ce point est reporté.

13.- QUESTIONS DIVERSES

Ce point est reporté.

14.- DOCUMENTATION

Ce point est reporté.

15.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Ce point est reporté.

CC-14-11-18-29 16.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

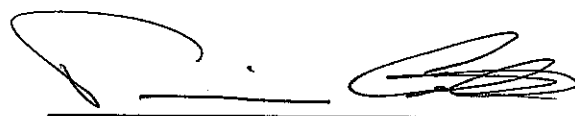
IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Nathalie Côté **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 22 h 12.

Adopté-



Alain Grenier
Président



Pierre Côté
Secrétaire général

